

1/ Situer Sénèque dans le stoïcisme impérial (milieu du 1er siècle après JC) : en même temps que progresse le christianisme, on trouve dans les milieux païens une augmentation importante des affranchissements, de l'influence de ces affranchis, et une nouvelle attention aux classes serviles (**sans qu'il y ait influence de l'un sur l'autre** : les deux phénomènes sont concomitants mais pas liés). Il sera toutefois intéressant, une fois ce texte étudié, de se demander quelle est la position chrétienne sur le problème de l'esclavage et si l'une et/ou l'autre de ces deux postures, religieuse et philosophique, peut être considérée comme "révolutionnaire"...

2/ Les *Lettres à Lucilius* sont à la fois un recueil épistolaire et un cours de philosophie stoïcienne, qui témoigne magistralement de la capacité de Sénèque à donner à ses textes un tour à la fois vivant et didactique : nous nous demanderons d'abord comment il intègre un débat dans son texte et, ce faisant, invite à une possible délibération un lecteur (qui n'est pas seulement Lucilius, apparemment assez réceptif à une évolution des mentalités : cf le début de la lettre) ; puis nous examinerons sa propre thèse et ses limites.

I/ LA QUESTION DU TRAITEMENT DES ESCLAVES EST-ELLE DÉLIBÉRATIVE ?

A/ Une lettre qui intègre une apparence de débat

1/ Indices de l'écriture épistolaire

- comme l'extrait se trouve au milieu d'une très longue lettre, on n'y trouve ni en-tête ni formule de disjonction
- en revanche, on trouve l'énonciation traditionnelle d'une lettre :
 - - les marques grammaticales de la 1ère pers. du sg désignant l'émetteur : "nolo" "me" "mei" "dabo" (personne des verbes, pronoms personnels et adjectifs possessifs)
 - - les marques grammaticales de la 2ème personne du sg désignant le destinataire : "vis tu", "ostende"
 - - des allusions à des personnages apparemment connus des deux correspondants, ce qui dispense de les nommer : "dabo consularem" par exemple : indice d'un référent commun qu'il est inutile de situer précisément, ce qui est typique de l'écriture épistolaire.

2/ Un débat virtuel avec

- deux objections possibles du destinataire, et plus généralement de tout maître choqué par les prises de position de Sénèque : "AT ego, inquis", "Servus est" (x 2), l'opposition étant exprimée dans le 1er cas par la conj. de coordination adversative AT, et par l'asyndète dans le 2ème cas.
- deux réponses du philosophe, indiquées par l'asyndète dans le 1er cas, et par la conj. de coordination adversative "sed" dans le 2ème cas. Donc chiasme dans les effets d'opposition : AT / asyndète / asyndète / SED

L'intégration de ce petit débat dans la lettre présente au moins deux intérêts :

- elle anime le texte, elle lui donne le relief d'une apparente contradiction
- elle invite le lecteur à entrer à son tour dans le débat, mais sous forme délibérative, puisqu'il faudrait qu'il confronte ses propres préjugés aux certitudes énoncées par Sénèque.

NB : La délibération est suggérée, mais elle ne concerne que le destinataire, pas l'auteur, dont la formulation se caractérise au contraire par un caractère extrêmement péremptoire : il a déjà délibéré, et il a choisi une fois pour toutes une position qu'il tente d'imposer à autrui.

B/ Caractère didactique et péremptoire de cette leçon de philosophie

1/ Son didactisme se manifeste

- par l'énoncé d'un axiome initial ("cogitare"), à admettre ici sans démonstration (mais toute l'oeuvre antérieure de Sénèque a abondamment traité cette question, qui ici n'est plus

centrale), et sur lequel repose toute la démonstration ultérieure : l'analyse de la physique stoïcienne fonde logiquement tout un comportement.

- par des mots de liaison scandant les étapes de raisonnement : "nunc", "tamen", "quare"
- par le recours fréquent aux exemples mythiques (Hécube), historiques (de Crésus à Diogène) et contemporains ou presque (la défaite de Varus remonte à une cinquantaine d'années, les exemples des consulaires et des riches font manifestement allusion à des personnages connus à la fois de Sénèque et de Lucilius).
 - - Ces exemples animent le texte et l'empêchent de verser dans l'abstraction.
 - - Ils peuvent se trouver dans de véritables énumérations, soulignées par des anaphores "qua" "alius", "alium" et des rythmes binaires ou ternaires

2/ Son caractère péremptoire se manifeste essentiellement dans les *sententiae*, caractérisées comme d'habitude

- par leur caractère lapidaire : l.2-3, l.8-9, l.15, l.17-18 et l.19
- par leur présent de vérité générale ou leur subjonctif jussif : "vivas", "colant"
- par leur emplacement conclusif, destiné à résumer et à mémoriser les acquis d'un développement.

II/ L'ÉGALITÉ DES HOMMES : UNE THÈSE RÉVOLUTIONNAIRE ?

A/ Une égalité naturelle

1/ Idée acquise par l'axiome initial : toutes les âmes ayant la même origine ignée, tous les êtres humains ont en commun une nature divine, mais aussi le même espace, la même physiologie, le même destin, la même soumission au temps (citer le texte)

2/ Cette identité est exprimée par l'adjectif "idem", l'adverbe "aeque", la corrélation comparative "tam... quam" et le pronom neutre "tantumdem"

B/ Les conditions sociales sont rendues réversibles par les revers de fortune

1/ Champ lexical (avec figure étymologique) : "fortuna", "fortasse", "forsitan", avec "fortuna" en position de sujet, et les "splendidissime natos" en position de COD malgré le bel avenir qui leur est promis et l'ascension sociale ("senatorium gradum" = le cursus honorum qui les ferait **monter** jusqu'à la magistrature enviée de consul)

2/ Intérêt des préfixes "de" (dans "depressit") et "trans" (dans "transire"), et d'autre part des termes "aetas" et "coeperit" indiquant une mutabilité des conditions, qui peuvent **dégringoler**, passer d'un état à l'autre, et subir des changements brutaux qui font commencer une nouvelle vie au moment où l'on s'y attend le moins. Nous trouvons ici le grand thème BAROQUE de la fluidité du temps et de l'inconstance de la fortune, présent aussi sous la plume de Tacite : la fortune peut intervenir dans la vie des humains et soudain bouleverser tous leurs plans. Le stoïcisme insiste beaucoup sur cette imprévisibilité des conditions extérieures (guerres, voyages, vicissitudes politiques), sur lesquelles nous n'avons strictement aucune prise.

3/ La réversibilité des conditions, qui peut transformer un maître en esclave en un instant, et qui donc brouille les différences supposées entre maîtres et esclaves, est particulièrement mise en évidence dans le texte par les balancements, antithèses et chiasmes de nombreuses phrases :

- tam tu illum videre ingenuum potes / quam ille te servum
- **contemne** nunc ejus fortunae hominem / in quam transire dum **contemnis** potes !
- quotiens **in mentem venerit** quantum tibi (in servum) liceat, **veniat in mentem** tandumdem (in te) domino tuo licere

Faut-il pour autant considérer que Sénèque est un révolutionnaire ? Quelles sont les conséquences pratiques (sur le plan social) de cette analyse philosophique théorique ?

III/ LES LIMITES DE CETTE POSTURE : LA HAUTE VOLTIGE STOÏCIENNE

A/ Le maintien affirmé de l'institution sociale de l'esclavage

1/ Par le maintien de tout le lexique de la domination, de la servitude et de l'inégalité sociale : "dominus", "servus", "inferiore", "superiorem", "servire", "servitus"

2/ La prétérition "nolo in ingentem me locum...", si elle blâme explicitement l'attitude des maîtres à l'égard des esclaves (avec la série des 3 superlatifs en gradation rythmique), n'appelle pas à la suppression de l'institution : elle constitue un réquisitoire contre le traitement des esclaves par les maîtres violents, mais pas contre l'esclavage.

3/ La dernière sententia : "colant potius te quam timeant" maintient elle aussi l'inégalité, en donnant même au maître le caractère transcendant d'une divinité. Que le maître soit exemplaire et respecté, c'est bien, mais si l'on explicite ce qu'implique ce précepte, on se rend bien compte qu'il cherche surtout à maintenir la paix sociale et l'ordre public. Il rejoint donc tout à fait les préoccupations qui seront celles des empereurs du IIe siècle (cf texte postérieur d'Ulpien).

B/ "Non superbe superiorem" : un progrès dans le comportement des maîtres

1/ La formule paradoxale "non superbe superiorem", avec sa reprise de la même racine SUPER tente d'assurer le grand écart entre le maintien de l'institution inégalitaire ("superiorem") et un changement d'attitude de la part des maîtres ("non superbe"), moins violents, moins arrogants : la négation NON exprime paradoxalement le progrès.

2/ Certains mots employés pour décrire la nouvelle attitude permettent même d'aller plus loin :

- clementer = avec clémence (c'est le fait d'un maître juste et humain), comiter QUOQUE = avec gentillesse (renchérissement introduisant une nuance plus égalitaire), hilarem = joyeux (sans la retenue qui impose la distance). Ces trois termes semblent suggérer une diminution de ce qui souligne la distance sociale, la sévérité, l'autorité sèche, la gravité rébarbative.
- l'anaphore "et in consilium, et in convictum" souligne même jusqu'à quel point on doit pouvoir aller (comme le terme ultime d'une gradation).

a) Or le premier nom "consilium" a pour préfixe **CUM** et désigne d'abord l'endroit où l'on s'assied **ensemble** pour prendre une décision, d'où la délibération, d'où la décision elle-même. Admettre son esclave "in consilium", c'est donc admettre sa capacité à réfléchir en même temps que son maître, à proposer des solutions aussi pertinentes que celles d'un homme libre, à débattre éventuellement avec lui à égalité : c'est donc admettre qu'il peut être un **CONSEILLER** (même famille que *consilium*) écouté.

b) Le deuxième nom "convictum" vient du supin du verbe convivio = **CUM**-vivo = je vis avec. Il va donc plus loin que le premier, en suggérant une sorte d'espace de vie commune, une appartenance à la même **COL**-lectivité humaine, une sorte de fraternité universelle, qui a été annoncée par le début de la lettre, évoquant le fait que Lucilius vit "en famille" avec ses esclaves, alors que la plupart des maîtres trouvent inenvisageable de souper à la même table qu'eux, ce qui confirme leur infériorité **MORALE**.

C/ Le transfert de la problématique sur le terrain de la morale

1/ On retrouve la même problématique que celle des Epicuriens : les maîtres sont esclaves de leurs passions (citer le texte et mettre en évidence les antithèses et les chiasmes, par ex : "consularem aniculae / ancillulae divitem")

2/ Le stoïcisme pousse le **paradoxe** encore plus loin : un esclave peut être "liber animo". Ce sera la grande leçon d'Epictète (50-130 apr.JC), esclave et stoïcien. Mais cette consolation ne résout rien sur le plan de la justice sociale...

Malgré les progrès apparents, nous constaterons plus tard dans la séquence le même embarras du christianisme : saint Paul ne conteste pas l'esclavage social ("esclaves, aimez vos maîtres") et transfère de la même manière le débat sur le terrain de la morale et de la spiritualité. Pas plus que le stoïcisme, le christianisme n'a milité pour une quelconque abrogation. Cf le servage et l'esclavage des prisonniers maures au Moyen Age, les débats au XVIIIe siècle (Montesquieu), et l'abrogation *in extremis* en 1848... seulement !